Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 084-218400547-20261110-DEL2026132-DE

L'Isle sur la Sorgue

L'Isle-sur-la-Sorgue

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° DEL2026-132 - CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE VOIES

Nombre d'élus		
En exercice	**Présents**	**Votants**
35	31	35

L'an deux mille vingt-six, le 10 novembre à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué 4 novembre 2026, s'est réuni Salle du conseil municipal en séance sous la présidence de M. Pierre GONZALVEZ, Maire.

Présents :
Mme Amélie GHIGO-DIAZ, Mme Sabine PLANEILLE, Mme Marie LEGARS-LAVAURE, M. Alain OUDARD, Mme Amandine AUDOUARD, Mme Annie MEYNARD, M. Romain DUFAUD, M. Pierre GONZALVEZ, Mme Valérie CANILLAS, M. Denis SERRE, M. Thierry OLIVIER, Mme Elisabeth DELACROIX, M. Eric BRUXELLE, M. Mathieu BONNET, M. Jamel FATMI, M. François DUCLAUX, M. Wiliam COURCINOUX, M. Roman WIEVIORKA, M. Christian MONTAGARD, Mme Nassera FERRADJI, Mme Claire CLARETON, Mme Sandra ROELANDTS-DELAVAL, M. Gérard GAILLARD, M. Nicolas VALIENTE, M. Christophe OUVIER, M. Philippe ROUX, M. Alain PARENT, M. David GALERA, Mme Valérie BASIN, M. Ludovic GERMAIN, M. Laurent PAILLET.

Procurations :
Mme Céline DOUSSOT-MOREL donne pouvoir à M. Laurent PAILLET, Mme Florence CHAMBON donne pouvoir à M. Pierre GONZALVEZ, Mme Brigitte BARANDON donne pouvoir à M. Eric BRUXELLE, Mme Chantal ROUBAUD donne pouvoir à Mme Elisabeth DELACROIX.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a récemment acquis plusieurs voies appartenant jusqu'alors à la Communauté de Communes Pays des Sorgues Mont de Vaucluse.

Ces voies étant situées aujourd'hui dans l'emprise de voies communales, M. Le Maire propose au Conseil Municipal le classement de ces parcelles dans le domaine public de la voirie communale. Il est à noter que ces voies sont d'intérêt communautaire et continueront d'être entretenues par la CCPSMV.

Voirie	**Section**	**Parcelle**	**Surface en m²**	**Observations**
Rue des Théologiens	BR	725	4278	Voie + accotement
Rue des Théologiens	BR	755	1335	Voie + accotement
Avenue Louis Boudin / Voie ferrée	BS	256	7300	Voie + voie verte
Voie verte	CM	177	2400	Voie verte + accotement
Avenue Louis Boudin	BS	916	101	Voie verte +

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 084-218400547-20261110-DEL2026132-DE

				accotement
Voie verte	BS	133	240	Voie verte + accotement
Voie verte	CM	178	87	Voie verte + accotement

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de valider l'acquisition à titre amiable des parcelles indiquées ci-dessus et de valider cette acquisition à l'euro symbolique (un euro).

Vu l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière qui permet que le classement et le déclassement de voie communale soient prononcés par le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable de la commission amenagement du territoire du 2 novembre 2026,

APRÈS en avoir délibéré, **DECIDE**

Considérant la nécessité de procéder à leur classement dans le domaine public communal,

Article 1 : d'approuver le classement des parcelles, conformément aux plans et tableaux joints, dans le domaine public de la voirie communale

Article 2 : de demander la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales

Article 3 : donner pouvoir à Monsieur le Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier.

L'Isle-sur-la-Sorgue, le 10 novembre 2026

Monsieur Denis SERRE
Secrétaire de séance

M. Pierre GONZALVEZ
Maire

Publiée le 12 novembre 2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).
Le Tribunal Administratif peut être sais par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.